

Image not found or type unknown



Reconnaissance du doctorat

Par **idoc**, le **01/09/2009** à **17:21**

Bonjour,
titulaire du grade de docteur, mon employeur refuse que je fasse figurer le doctorat sur ma carte de visite. On m'a prétexté que la politique de communication du groupe l'interdit, mais bien sûr aucune trace écrite n'est disponible. Quand bien même, a t-on le droit de me refuser de mentionner Dr. X sur ma carte?